

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du **MERCREDI 22 MAI 2024 à 18 h 30**
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2024-05-22/03

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;
Sandrine BUISSON – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR – Marc LOCATELLI –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Antipas TOUATAM.
Excusée avec procuration : Lucienne THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).
Excusés : Sylvie CHARNAUD ; Stéphane DEVILLE-CAVELLIN – Benoit MARCHAL – Etienne RIFFAULT.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : treize

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2024 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES
ROCAILLES DU VERGER**

Présentation est faite de la décision modificative n°1 du budget 2024 de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger qui comporte la reprise du résultat de l'année 2023.

Le résultat de clôture 2023 s'élève à 35 406,41 €.

Le résultat de clôture est affecté en recette de fonctionnement du budget 2024 au compte 002 «Excédent de fonctionnement antérieur reporté» en intégralité. Ce résultat a été maintenu artificiellement par le biais de la subvention du CCAS afin de disposer de crédits servant de réserves en cours d'année pour faire face aux incertitudes et aléas non mesurables.

Aussi, est-il proposé d'abonder à titre de réserve le Groupe I «Dépenses courantes» à hauteur de 25 000€ et le Groupe III «Dépenses de structures» pour 10 406€.

En section d'investissement, le résultat (solde d'exécution excédentaire) de 277,41€ vient abonder la réserve pour des équipements et matériels qui seraient à remplacer en cours d'année.

La décision modificative s'équilibre de la manière suivante :

Résidence autonomie les Rocailles du Verger	Budget Primitif	Décision modificative	Total
Section de fonctionnement	835 491,00	35 406,41	897 681,21
Section d'investissement	20 201,00	277,41	20 478,41

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, par
TREIZE voix « POUR » :**

- **APPROUVE** la décision modificative N° 1 du budget 2024 de la Résidence Autonomie Les Rocailles du Verger.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 22 mai 2024

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le **29 MAI 2024**

Publié le

Notifié le

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE

